



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Note de présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2023 ont été votés le 24 mars 2023 par le Conseil Communautaire. Ils ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2023.

Outre le budget principal de la Communauté de Communes, trois autres budgets existent :

- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- le Tourisme regroupant les offices de tourisme des Deux Rives (Auvillar et Valence d'Agen),
- le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Les sections de fonctionnement ou d'exploitation et investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement-exploitation), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives

Le Budget Primitif pour l'année 2023 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **66 600 895,80 €**.

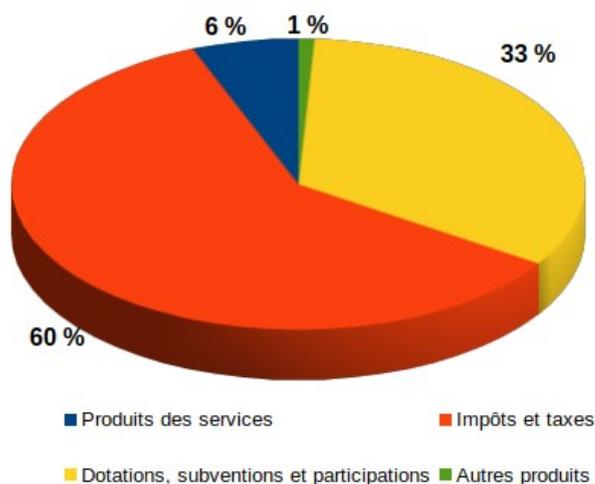
I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, avec un montant total de **43 084 674,36 €**, se décompose comme suit :

Recettes					
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Ecart Demandes 2023 BP2022
70	Produits des services	2 181 500,00 €	2 201 002,03 €	2 329 000,00 €	147 500,00 €
73	Impôts et taxes	22 448 737,00 €	22 636 272,00 €	23 156 000,00 €	707 263,00 €
74	Dotations, subventions et participations	12 906 949,00 €	13 091 281,13 €	12 901 229,00 €	-5 720,00 €
75	Autres produits de gestion courante	186 780,00 €	211 234,16 €	234 688,00 €	47 908,00 €
76	Produits financiers	18,00 €	18,75 €	18,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	298 500,00 €	503 522,72 €	100 000,00 €	-198 500,00 €
013	Atténuations de charges	44 997,00 €	56 934,74 €	15 000,00 €	-29 997,00 €
Sous-total recettes réelles		38 067 481,00 €	38 700 265,53 €	38 735 935,00 €	668 454,00 €
042	Opérations d'ordre	10 000,00 €	24 697,44 €	10 000,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement	5 008 671,47 €		4 338 739,36 €	-669 932,11 €
Total recettes de fonctionnement		43 086 152,47 €	38 724 962,97 €	43 084 674,36 €	-1 478,11 €

Dépenses					
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Écart Budget 2023 Budget 2022
011	Charges à caractère général	6 354 624,00 €	5 258 084,41 €	6 987 000,00 €	632 376,00 €
012	Charges de personnel	7 969 700,00 €	7 774 064,10 €	8 700 000,00 €	730 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 138 943,00 €	6 053 006,09 €	6 475 000,00 €	336 057,00 €
66	Charges financières	384 000,00 €	357 994,35 €	394 000,00 €	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	2 405,99 €	10 000,00 €	0,00 €
014	Atténuations de produits	13 269 000,00 €	13 254 432,01 €	13 320 000,00 €	51 000,00 €
022	Dépenses imprévues	529 936,00 €		540 000,00 €	10 064,00 €
Sous-total dépenses réelles		34 656 203,00 €	32 699 986,95 €	36 426 000,00 €	1 769 797,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 262 548,00 €	2 406 598,24 €	2 580 000,00 €	317 452,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 167 401,47 €		4 078 674,36 €	-2 088 727,11 €
Total des dépenses de fonctionnement		43 086 152,47 €	35 106 585,19 €	43 084 674,36 €	-1 478,11 €

1 - Les recettes attendues pour 2023 sont les suivantes :



Les recettes attendues sont diverses et sont principalement les suivantes :

- la fiscalité,
- les dotations et compensations versées par l'Etat,
- les recettes induites par l'activité des services.

Les recettes fiscales

Détail du chapitre – Impôts et taxes		Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	% Evolution Budget 2023 Réalisé 2022
73111	Impôts directs locaux (TH et TF)	13 470 969 €	13 496 592 €	13 932 000 €	3,2%
7318	Rôles supplémentaires	6 106 €	7 634 €	5 000 €	-34,5%
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 546 948 €	1 546 948 €	1 500 000 €	-3,0%
73221	FNGIR	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	0,0%
7346	Taxe milieux aquatiques	32 014 €	32 022 €	32 022 €	0,0%
7382	Fraction de TVA	2 466 955 €	2 627 331 €	2 761 233 €	5,1%
Total		22 448 737 €	22 636 272 €	23 156 000 €	2,3%

Les recettes des **taxes locales** sont estimées à **13 932 000 €** pour 2023, sans augmentation des taux de fiscalité qui sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est supprimée en 2023 pour les collectivités. La compensation s'effectuera désormais à travers le **versement d'une fraction de TVA** dont le montant n'est pas connu. Son montant est estimé à **1 500 000 €** et viendra s'ajouter à ce que nous percevons déjà.

En effet, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, le gouvernement prévoit une compensation à travers le versement d'une fraction de la TVA nationale pour **2 761 233 €**.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est quant à lui stabilisé à **4 925 745 €**.

Désormais, la **taxe sur les milieux aquatiques** (GEMAPI), avec un produit voté de **50 000 €**, est répartie sur deux lignes : en fiscalité et en compensation.

Les dotations et compensations

Détail du chapitre – Dotations, subventions, participations		Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	% Evolution Budget 2023 Réalisé 2022
74216	Dotation de compensation	920 000 €	946 288 €	898 980 €	-5,0%
744	FCTVA	175 000 €	152 794 €	175 000 €	14,5%
7461	Dotation générale de décentralisation	20 000 €	18 099 €	18 000 €	-0,5%
748313	Dotation de compensation de réforme de la TP	2 573 449 €	2 573 449 €	2 573 449 €	0,0%
74833	Etat – Compensation CET (CVAE et CFE)	5 315 186 €	5 315 186 €	5 300 000 €	-0,3%
74834	Etat – Compensation taxes foncières	3 428 265 €	3 445 167 €	3 445 000 €	0,0%
74835	Etat – Compensation autres	18 000 €	18 001 €	18 000 €	0,0%
747...	Subventions – Gestion des services	457 049 €	622 297 €	472 800 €	-24,0%
Total		12 906 949 €	13 091 281 €	12 901 229 €	-1,5%

Les dotations et compensations comprennent essentiellement des recettes en provenance de l'État. Il s'agit principalement de :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) où la recette est estimée à **898 980 €**,
- le Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée relative à certaines dépenses de fonctionnement : **175 000 €**.
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : **2 573 449 €**.

L'état verse par ailleurs des compensations au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), des taxes foncières et Gemapi. Pour 2023, le montant est estimé à **8 763 000 €**.

L'activité des services génèrent des recettes versées par nos partenaires (Région, Département, CAF ou MSA) pour un montant évalué à **472 800 €**.

Les produits des services

Les produits de la tarification de nos services représentent un montant global de 1 793 100 €.

Il est également prévu de recevoir des remboursements de charges de personnel en provenance de nos budgets annexes :

- **244 000 €** pour l'assainissement collectif,
- **215 750 €** pour le tourisme,
- **33 120 €** pour le budget de l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation des services avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, un montant estimatif de **65 000 €** sera refacturé au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (55 000 € de frais de personnel et 10 000 € de remboursement de charges).

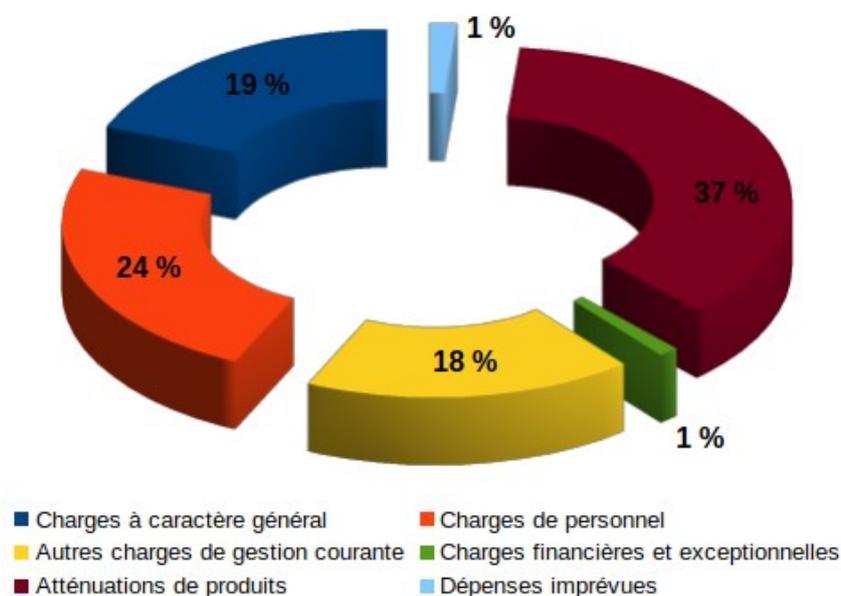
Les autres recettes

Les autres recettes sont :

- Les produits de la location de nos immeubles évalués à **106 688 €**,
- les produits exceptionnels, pour un montant de **100 000 €**, correspondent aux indemnités de remboursements de sinistre.

Le résultat de fonctionnement de 2022 est également repris pour **4 338 739,36 €**.

2 – La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Les charges à caractère général, pour **6 987 000 €**, sont en hausse de 632 000 € par rapport aux prévisions de l'exercice 2022, et ce afin d'intégrer les hausses de prix liées à l'inflation.

Quant au poste des salaires, il atteint 8 595 000 €. En rajoutant les dépenses liées à l'assurance du personnel, la médecine du travail et au versement au supplément familial, le chapitre des **charges de personnel**, avec un montant prévisionnel de **8 700 000 €**, augmente de 730 000 €.

Les atténuations de produits

Détail chapitre – Atténuations de produits		Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	% Evolution Budget 2023 Réalisé 2022
739212	Dotation de Solidarité Communautaire	10 979 013 €	10 964 162 €	10 980 016 €	0,1%
739223	Fonds de Péréquation (FPIC)	1 840 748 €	1 839 639 €	1 890 000 €	2,7%
73916	Prélèvement pour le redressement des FP	444 984 €	444 984 €	444 984 €	0,0%
73911	Autres (dégrèvements...)	4 255 €	5 647 €	5 000 €	-11,5%
Total		13 269 000 €	13 254 432 €	13 320 000 €	0,5 %

La Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes constitue la principale dépense du chapitre « Atténuations de produits ». Elle représente par ailleurs 30 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle est de **10 980 016 €** pour 2023.

Les autres charges de gestion courante

Détail chapitre – Autres charges de gestion courante		Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	% Evolution Budget 2023 Réalisé 2022
653	Indemnités - Formation élus	149 972 €	142 053 €	153 220 €	7,9%
654	Créances admises en non-valeur, éteintes	63 041 €	62 841 €	1 000 €	-98,4%
6553	Contribution incendie	522 110 €	522 451 €	549 865 €	5,2%
65548	Contribution – SMEEOM	1 811 680 €	1 803 528 €	2 000 000 €	10,9%
65548	Contribution – PETR	28 130 €	28 130 €	30 000 €	6,6%
65548	Contributions – Entretien rivières	44 000 €	42 301 €	44 000 €	4,0%
6558	Contribution - Tarn-et-Garonne Numérique	14 650 €	14 650 €	24 191 €	65,1%
65733	Subvention Département - Suivi amibien	20 000 €	1 670 €	20 000 €	1097,6%
657341	Subvention – Commune	7 000 €	7 000 €	7 500 €	7,1%
657361	Subventions classes de découverte	10 000 €	6 864 €	15 000 €	118,5%
657362	Subvention au CIAS	1 010 000 €	1 010 000 €	970 000 €	-4,0%
657363	Subvention Office de tourisme	254 002 €	254 002 €	275 000 €	8,3%
657364	Subvention assainissement	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0,0%
65738	Subvention T&G Habitat	31 235 €	31 233 €	28 000 €	-10,4%
6574	Subventions aux associations	1 864 731 €	1 821 166 €	2 034 724 €	11,7%
	Dont maison de l'emploi et de la formation		130 000 €		
6574	Subventions – Politiques agricoles	7 000 €	5 012 €	6 000 €	19,7%
6574	Fonds d'aide aux boulangers-pâtisseries	0 €	0 €	15 000 €	-%
65888	Autres	1 392 €	106 €	1 500 €	1319,0%
Total		6 138 943 €	6 053 006 €	6 475 000 €	7,0 %

Une enveloppe de **2 034 724 €** est allouée aux **subventions aux associations**. L'année 2023 est marquée par une diversité de manifestations à venir expliquant l'augmentation.

Nous retrouvons notamment les prévisions suivantes :

- la contribution au SMEEOM pour un montant estimatif de **2 000 000 €**,
- la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale : **970 000 €**,
- notre contribution aux services d'incendie : **549 865 €**,
- la subvention au budget assainissement collectif : **300 000 €**,
- la subvention au budget tourisme : **275 000 €**.

Les charges financières intègrent le remboursement des intérêts de la dette pour 353 419,19 € et 40 580,81 € d'Intérêts Courus Non Échus, soit un montant total de **394 000 €**.

Au titre des **charges exceptionnelles**, une somme de **10 000 €** est provisionnée dans l'éventualité du versement d'intérêts moratoires ou de l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Il est prévu **540 000 €** de dépenses imprévues de fonctionnement.

II – La section d'investissement

La section d'investissement, avec un montant total de **23 516 221,44 €**, se décompose comme suit :

Dépenses						
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Restes À réaliser	Budget 2023	Écart Budget 2023 Budget 2022
16	Emprunts et dettes	1 940 200,00 €	1 923 449,95 €		1 995 200,00 €	55 000,00 €
204	Subventions d'équipement	3 971 325,32 €	2 010 730,50 €	1 522 484,18 €	2 210 000,00 €	-238 841,14 €
20	Immobilisations incorporelles	682 223,00 €	172 808,47 €	501 136,21 €		
21	Immobilisations corporelles	7 665 275,69 €	4 065 970,43 €	839 893,72 €	10 127 000,00 €	345 105,48 €
23	Immobilisations en cours	2 876 389,32 €	1 693 336,38 €	100 963,56 €		
	Sous-total Opérations d'équipement	15 195 213,33 €	7 942 845,78 €	2 964 477,67 €	12 337 000,00 €	106 264,34 €
26	Participations et créances	2 000,00 €	2 000,00 €		0,00 €	-2 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	407 440,00 €	61 414,91 €	284 380,09 €	30 000,00 €	-377 440,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	24 697,44 €		10 000,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	15 513,47 €			29 691,36 €	14 177,89 €
001	Solde d'exécution	3 347 321,66 €			5 865 472,32 €	2 518 150,66 €
	Total des dépenses d'investissement	20 917 688,46 €	9 954 408,08 €	3 248 857,76 €	20 267 363,68 €	2 314 152,89 €
				Restes à réaliser + Budget 2023 =	23 516 221,44 €	

Recettes						
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé 2022	Restes À réaliser	Budget 2023	Écart Budget 2023 Budget 2022
16	Emprunts et dettes	3 510 200,00 €	1 303 500,00 €	2 000 000,00 €	3 105 000,00 €	1 594 800,00 €
10	Dotations, fonds divers	3 060 504,95 €	2 882 074,88 €		5 988 309,89 €	2 927 804,94 €
13	Subvention d'investissement	4 699 594,04 €	824 084,30 €	2 541 640,10 €	2 227 000,00 €	69 046,06 €
23	Immobilisations en cours	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions	760 000,00 €			631 217,00 €	-128 783,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	407 440,00 €	0,00 €	284 380,09 €	30 000,00 €	-93 059,91 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 262 548,00 €	2 406 598,24 €		2 580 000,00 €	317 452,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 167 401,47 €			4 078 674,36 €	-2 088 727,11 €
	Total recettes d'investissement	20 917 688,46 €	7 436 257,42 €	4 826 020,19 €	18 690 201,25 €	2 598 532,98 €
				Restes à réaliser + Budget 2023 =	23 516 221,44 €	

1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de la réalisation d'études, de travaux et de l'acquisition de matériels, mais également du versement de fonds de concours, du remboursement du capital de la dette.

Le capital remboursé de la dette en 2023 est estimé à **1 990 000 €**, l'annuité prévisionnelle (y compris intérêts) s'élève à **2 343 419 €**. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de 16 030 606,62 €.

Le **programme d'investissement** pour 2023 s'élève à **12 337 000 €** auxquels se rajoutent les restes à réaliser d'un montant de 2 964 477,67 €.

Les principales opérations sont les suivantes :

- travaux de voirie : 3 568 876,96 €,
- travaux dans les écoles : 2 151 107,25 € dont 1 005 372 € liés à la transition énergétique :
- travaux de transition énergétique dans les bâtiments pour 562 270 € (médiathèque de Valence d'Agen, déchetteries, COSEC, Centre de loisirs, Golf...),
- la création d'une recyclerie : 530 355 €,
- poursuite des travaux de modernisation de la déchetterie de Mesplès : 300 000 €,
- aménagement du restaurant du golf et ses annexes : 250 000 €,
- effacement du seuil du Sirech : 205 000 €,
- transfert du musée de la faïence : 200 000 € et 24 835,61 € de crédits de report,
- mise en valeur de la tour de Chappe : 200 000 € et 12 600 € de crédits de report,
- crèche : 156 000 €,
- Espace de travail partagé (co-working) : 100 000 € et 57 331,20 € de crédits de report,
- Piscines : 96 500 €,
- Réhabilitation du château d'eau (local fibre) : 72 000 € (reprise des fissures et ravalement),

Des **acquisitions foncières** sont prévues 600 000 € pour des opérations foncières (400 000 € pour l'acquisition de locaux professionnels et 200 000 € pour l'acquisition de la maison attenante à la Maison de santé).

En ce qui concerne nos **zones**, 109 900 € leur sont alloués. Les études sur la zone Pommevic-Goudourville se poursuivent : 35 300 € sont inscrits au budget en complément des 209 129,89 € de restes à réaliser.

La Communauté soutient l'investissement local par le versement de **subventions d'équipements**, principalement versées aux communes pour 1 800 000 € inscrits au titre de l'exercice 2023. D'autres subventions sont également prévues : 847 279 € d'aides à l'immobilier d'entreprises, 44 977 € d'aides au secteur agricole...

2 - Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement financées par :

- **2 580 000 €** d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens),
- **4 078 674,36 €** de virement de la section de fonctionnement,
- **4 288 309,89 €** d'excédent de fonctionnement,
- **2 227 000 €** de subventions attendues pour soutenir les projets d'investissement en cours ou à venir et 2 541 640,10 € de subventions liées à des restes à réaliser,
- **1 700 000 €** de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ce montant est lié aux dépenses d'équipement éligibles. Son versement sera proportionnel au niveau d'exécution des opérations,
- **631 217 €** de produits de cessions (77 400 € pour des terrains situés à Prouxet et 553 817 € pour un bâtiment industriel).

Le financement des dépenses d'équipement et l'équilibre de la section d'investissement se fait en ayant au recours de l'emprunt. Le montant prévisionnel inscrit au budget est de **3 100 000 €** auxquels, il convient de rajouter l'emprunt de 2 000 000 € souscrit dans le cadre des restes à réaliser.

Le budget a été établi sans avoir eu connaissance des éléments liés à la fiscalité et aux dotations. Suite à une bonne dynamique de nos recettes avec un produit supplémentaire attendu de 1 100 000 €, le montant de l'emprunt à contracter sera revu à la baisse pour atteindre non pas 3 100 000 € mais **2 000 000 €**.

La mobilisation de cet emprunt et son montant seront ajustés en fonction de l'avancement de nos projets.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'année 2023 est marquée par la reprise des campagnes de diagnostics. Se poursuivent également les diagnostics portant sur les constructions neuves et les ventes.

Les recettes générées par ces contrôles permettent, en général, de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel...).

Le budget, avec la reprise anticipée du résultat de 2022, est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitre / Article	Budget Primitif 2023
011 – Charges à caractère général	9 172,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	350,00 €
6064 - Fournitures administratives	150,00 €
6066 - Carburants	1 000,00 €
6135 - Locations mobilières	4 960,00 €
61551 – Matériel roulant	2 000,00 €
6168 - Autres (assurance véhicule)	390,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	200,00 €
6262 – Frais de télécommunication	102,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	20,00 €
012 - Charges de personnel	33 120,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	33 120,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 312,13 €
6541 – Créances admises en non-valeur	777,55 €
658 - Charges diverses de la gestion courante	534,58 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	4 245,87 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	47 850,00 €

Chapitre / Article	Budget Primitif 2023
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	47 850,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	47 850,00 €

L'Office de Tourisme Intercommunal

Depuis la loi NOTRe du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes des Deux Rives dispose de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »

Au 1er Janvier 2019, l'Office de Tourisme Intercommunal des Deux Rives a été créé, couvrant l'intégralité du territoire de la Communauté, sous la forme d'un Service d'intérêt Public à caractère Administratif doté de la seule autonomie financière. Ainsi, ce service fait l'objet d'un budget annexe propre, mais le Conseil Communautaire reste compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget.

La Communauté de Communes des Deux Rives assure également la gestion de l'ensemble du bâtiment de l'office de tourisme de Valence d'Agen.

Le budget pour 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes, réelles et d'ordre, avec la reprise anticipée des résultats de 2022, pour un montant total de 331 959,71 € se répartissant comme suit :

- 308 859,71 € en section de fonctionnement,
- 23 100 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Dépenses réelles		286 955,24 €	266 394,78 €	300 819,00 €
011	Charges à caractère général	100 417,24 €	80 623,49 €	104 069,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 538,00 €	185 771,29 €	196 750,00 €
Dépenses d'ordre		8 044,76 €	3 982,36 €	8 040,71 €
023	Virement à la section d'investissement	4 061,76 €		2 099,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 983,00 €	3 982,36 €	5 941,00 €
Total dépenses de fonctionnement		295 000,00 €	270 377,14 €	308 859,71 €

Chapitre	Intitulé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Recettes réelles		295 000,00 €	265 238,67 €	308 859,71 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 998,18 €		19 859,71 €
70	Produits des services	16 000,00 €	11 236,85 €	14 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	254 001,82 €	254 001,82 €	275 000,00 €
77	Produits exceptionnels			
Total recettes de fonctionnement		295 000,00 €	265 238,67 €	308 859,71 €

Une subvention de 275 000 € en provenance du budget de la Communauté de Communes permet d'équilibrer ce budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Dépenses réelles		26 100,00 €	6 000,00 €	23 100,00 €
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	26 100,00 €	6 000,00 €	23 100,00 €
Total dépenses d'Investissement		26 100,00 €	6 000,00 €	23 100,00 €

Chapitre	Intitulé	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Recettes réelles		18 055,24 €	0,00 €	15 059,29 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 505,24 €		4 487,60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 550,00 €	0,00 €	571,69 €
13	Subventions d'investissement	9 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Recettes d'ordre		8 044,76 €	3 982,36 €	8 040,71 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 061,76 €		2 099,71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 983,00 €	3 982,36 €	5 941,00 €
Total recettes d'Investissement		26 100,00 €	3 982,36 €	23 100,00 €



L'assainissement collectif des eaux usées

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

Le budget primitif présenté pour 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes, avec la reprise anticipée des résultats de 2022, pour un montant total de **4 311 781,83 €**.

Exploitation :

DÉPENSES	Budget 2023	RECETTES	Budget 2023
Charges à caractère général	591 485,00 €	Redevance assainissement	724 300,00 €
Charges de personnel	306 000,00 €	Redevance modernisation	900,00 €
Autres charges de gestion courante	9 500,00 €	PFAC	40 000,00 €
Intérêts de la dette	44 800,00 €	Frais de contrôle	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 865,11 €	Prime épuration	17 000,00 €
Provisions	30 000,00 €	Reprise sur provisions	5 000,00 €
Dépenses imprévues		Subvention de la CC2R	300 000,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation	984 650,11 €	Total recettes réelles d'exploitation	1 094 200,00 €
Amortissements des biens	519 000,00 €	Amortissements des subventions	145 000,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Excédent de fonctionnement	264 450,11 €
Total des dépenses d'exploitation	1 503 650,11 €	Total recettes d'exploitation	1 503 650,11 €

Compte tenu des **disparités tarifaires** existantes sur notre territoire, un **lissage** a été adopté en Conseil Communautaire pour arriver en 2029 à un tarif unique. L'année 2023 est la première année où les tarifs fluctuent. Globalement, il s'agit d'atteindre un prix minimum de **30 € HT pour la part fixe** et **0,30 € HT pour la part variable**. La revalorisation des tarifs permettrait d'obtenir un produit supplémentaire de 90 000 € en 2023.

L'enjeu est de taille en terme de tarification car il conditionne l'**éligibilité aux subventions** de l'Agence de l'Eau.

Ce budget est équilibré avec une subvention en provenance du budget de la Communauté de Communes pour **300 000 €**.

Investissement :

DÉPENSES – Libellé opérations	Restes à réaliser	Budget 2023	RECETTES – Libellé opération	Restes à réaliser	Budget 2023
Diagnostics	34 052,80 €	99 000,00 €	Subvention diagnostics	75 281,30 €	49 500,00 €
Boues	25 034,47 €	50 000,00 €			
Réseaux	211 624,71 €	747 000,00 €			
Branchements	78 154,24 €	134 000,00 €			
Stations d'épuration	60 785,84 €	273 000,00 €			
Matériel	2 944,14 €	15 500,00 €			
Télégestion – Autosurveillance		0,00 €	Subvention Télégestion		0,00 €
Station Malause		720 000,00 €	Subventions station Malause		360 000,00 €
SIG et modernisation réseaux		4 200,00 €			
Sous-total dépenses d'équipement	412 596,20 €	2 042 700,00 €	Sous-total subventions	75 281,30 €	409 500,00 €
Remboursement capital de la dette		195 000,00 €	Remboursement Malause		15 000,00 €
Dépenses imprévues		12 835,52 €	Emprunt	260 000,00 €	1 200 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	412 596,20 €	2 250 535,52 €	Total recettes réelles d'investissement	335 281,30 €	1 624 500,00 €
Amortissements des subventions		145 000,00 €	Amortissements des biens		519 000,00 €
			Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
			Excédent d'investissement		329 350,42 €
Total des dépenses d'investissement	412 596,20 €	2 395 535,52 €	Total recettes d'investissement	335 281,30 €	2 472 850,42 €
		2 808 131,72 €			2 808 131,72 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **2 663 131,72 €** dont 412 596,20 € de restes à réaliser. Quant au remboursement du capital de la dette, il s'élève à **195 000 €**. Il s'agit du remboursement des emprunts transférés des communes ainsi que de l'avance consentie par le budget principal.

Les dépenses d'investissement sont financées pour :

- 329 350,42 € par la reprise du résultat excédentaire,
- 484 781,30 € de subventions (dont 75 281,30 € de restes à réaliser). Certaines sont acquises et d'autres sont à solliciter auprès de l'agence de l'eau et du Département pour la station de Malause et les diagnostics à venir,
- 5 000 € de remboursement de la commune de Malause dans le cadre du transfert des résultats.

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement et de financer ces dépenses d'équipement, un **emprunt de 1 200 000 €** serait nécessaire. 260 000 € ont par ailleurs été contractés dans le cadre des restes à réaliser.